



JUILLET 2024

mon journal

DU TRI
ET DE L'ENVIRONNEMENT



EN ROUTE VERS PLUS DE TRI
ET MOINS DE DÉCHETS !



Bassin de
Pompey
Communauté de communes

Ajustement des tarifs de la TEOMI

Les choix et les dynamiques impulsés les années passées en matière de gestion des déchets ménagers ont permis de maîtriser un poste de dépenses qui subit de plein fouet les effets des crises économique et énergétique rencontrées ces dernières années.

Toutefois, pour faire face à l'augmentation des charges récurrentes des dépenses avec une hausse de **20%** en moyenne, et assurer un équilibre financier, il est nécessaire d'ajuster les tarifs de la part variable pour la seconde fois en **7 ans**.

QUELLES SONT LES CHARGES IMPACTANTES ?

- La TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) imposée sur les **7 056 tonnes** de déchets enfouis ou incinérés en 2023. En augmentant cette taxe, l'État veut encourager le recyclage et la réduction des déchets en rendant de plus en plus chers les modes de traitement moins vertueux. Entre 2020 et 2024, la TGAP sur les déchets enfouis a augmenté de **132%** (25 à 58€/tonne). Celle sur les déchets incinérés de **366%** (3 à 14€/tonne). Ces TGAP sont encore vouées à augmenter d'ici à 2025.

- Les hausses des coûts des marchés renouvelés en 2023 liées aux hausses des matières premières (énergie, carburant, plastiques, acier...) et de la main d'œuvre.

- Le respect des évolutions réglementaires (tri des biodéchets en apport volontaire, mise aux normes de la déchetterie et de la composterie...).

- La baisse du prix du rachat des matériaux issus de la collecte sélective (acier, plastiques, aluminium, carton).



Bac 140L

2,07€
La levée



Bac 240L

2,53€
La levée



Bac 340L

2,99€
La levée



Rouleau 50L

4,58€
Tarif unitaire

Le taux de la part fixe quant à lui ne change pas (7.7%)



Comment agir pour limiter les hausses à l'avenir ?



VOS ACTIONS

Réduisez vos déchets en participant à nos ateliers de prévention des déchets.
Triez plus pour mieux recycler ou valoriser vos déchets.

LES ACTIONS DU BASSIN DE POMPEY

- Mise en place d'un nouveau contrat de collecte basé sur la performance pour impliquer le prestataire dans la réduction de vos déchets. (Actions ciblées auprès des habitants ou professionnels, ateliers zéro déchets, suivi de collecte pour mieux vous informer sur les pratiques ...)
- Engagement dans un programme de prévention (réduction) des déchets.
(bassinpompey.fr/dechets-bassin-pompey)
- Optimisation du service avec une adaptation des fréquences de collecte.
(15 jours pour les ordures ménagères non recyclables)
- Mise à disposition pour tous d'une collecte des biodéchets, pour réduire toujours davantage le bac gris.
- Mutualisation de contrats avec d'autres collectivités.
(Achats de sacs, revente de matériaux issus des collectes sélectives)
- Développement de nouvelles filières de valorisation à la déchetterie.
(Articles de sport, jeux, jouets, articles de bricolage et de jardinage.)



TOUJOURS PLUS DE VALORISATION ET DE RÉEMPLOI

En plus des **22 filières** déjà en place, tous les **articles de sport et de loisirs** peuvent désormais être déposés à la déchetterie pour être confiés à l'éco-organisme Ecologic et à Cyclaneuf, association locale du Bassin de Pompey.

Balles, raquettes, vélos, casques, tubas, palmes, etc. Chaque objet déposé est une opportunité de réduire notre empreinte écologique et de promouvoir le réemploi. Offrons-leur une seconde vie plutôt que de les jeter dans les ordures ménagères.



EcoLogic



EN SAVOIR PLUS SUR
LE DEVENIR DE VOS
ÉQUIPEMENTS

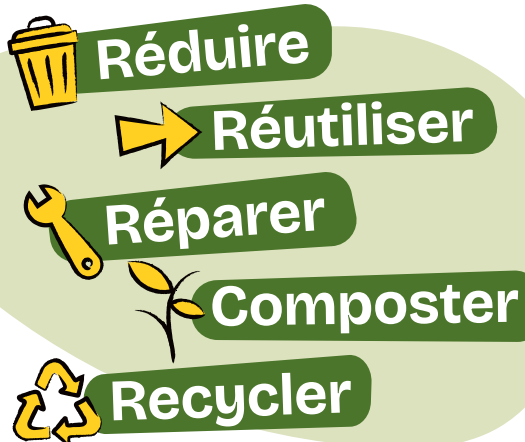
RAPPEL :

Je sors mes bacs et sacs la veille du jour de collecte à partir de 19h et je les rentre après la collecte.
Si vous ne pouvez pas les rentrer, veuillez impérativement prévenir le Service Déchets
au 03 83 29 58 42 ou dechets@bassinpompey.fr
Tout contenant sorti en dehors des périodes autorisées pourra faire l'objet d'une verbalisation.



L'astuce 0 déchet

5 mots clés à avoir à l'esprit lors de vos achats :



ZOOM SUR « RÉPARER » :

Réparer ses appareils électroniques, ça coûte cher. Réparer ses vêtements et chaussures, c'est compliqué. Plus maintenant, grâce à la mise en place d'un **bonus réparation**. Le principe est simple : donner une nouvelle vie à vos objets en bénéficiant de réductions chez les réparateurs labellisés.

Plus d'informations et liste des réparateurs labellisés sur :

ecosystem.eco/reparer/

et

refashion.fr/citoyen/fr/bonus-reparation



Re_fashion



Que deviennent mes déchets triés ?

Mettre les déchets dans la bonne filière est primordial pour qu'ils soient valorisés correctement.



Vos biodéchets (restes alimentaires)

Composterie intercommunale, Marbach.
Transformation en compost mis à disposition des habitants gratuitement.

Vos déchets en verre

Sibelco, Saint-Menge (Vosges).
Broyage et transformation en nouveaux contenants en verre.

Vos ordures ménagères

Unité de Valorisation Énergétique, Ludres.
Incinération et valorisation sous forme d'énergie.

Vos papiers et emballages

Centre de tri de Paprec, Dieulouard.
Séparation par matière et envoi vers les filières de valorisation les plus proches. Près de **3000 tonnes** de déchets du territoire ont été recyclés en 2023, soit une hausse de 3.5% par rapport à 2022.



VENEZ VISITER LE CENTRE DE TRI À DIEULOUARD POUR TOUT COMPRENDRE SUR LE TRI DE VOS EMBALLAGES !

Prochains créneaux disponibles :

Jeudi 07/11 à 14h30
Lundi 25/11 à 14h30
Mardi 10/12 à 14h30

Inscriptions auprès du Service Déchets
au 03 83 29 58 42
ou dechets@bassinpompey.fr

LE PARCOURS DU RECYCLAGE DE MES PAPIERS ET EMBALLAGES

Une fois déposés dans les sacs transparents, bacs jaunes ou conteneurs enterrés jaunes, les papiers et emballages sont collectés et envoyés au centre de tri de Paprec à Dieulouard. Ils sont ensuite séparés par matière et dirigés vers les filières de valorisation les plus proches pour être transformés en de nouveaux objets. Par exemple, des canettes en aluminium peuvent devenir des vélos et des bouteilles en plastique des pulls.



Toujours au plus près de vous



*Vous êtes **75%** à être satisfaits des réponses à vos demandes auprès du service déchets du Bassin de Pompey et votre support de communication préféré est le journal du tri. Nous vous en remercions !

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

**Samedi 6 juillet
de 14h à 18h :**

Les olympiades en bas de chez moi
à Champigneulle
(quartier des Mouettes)

**Dimanche 29 septembre
de 10h à 18h :**

Fête de la courge à Marbach

RETOUR SUR NOS DERNIÈRES RENCONTRES

Les ambassadeurs du tri poursuivent leurs interventions auprès des usagers du Bassin de Pompey. Diverses rencontres et échanges ont été réalisés : auprès des professionnels de santé des maisons de retraite de Pompey et Lay-Saint-Christophe, des enfants de l'accueil loisirs d'hiver de Saizerais et ceux de l'école Jeuyeté à Pompey, les seniors de Liverdun ou encore les associations de Champigneulle.

Objectif : sensibilisation au zéro déchet et au tri avec partage de bonnes pratiques.

TRIER C'EST BIEN, RÉDUIRE C'EST MIEUX !

Le nouveau véhicule de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets est désormais présent aux événements du Bassin de Pompey.



Fourgon du Tri

Intéressés par un atelier personnalisé ?

Contactez le Service Déchets
au 03 83 29 58 42
ou dechets@bassinpompey.fr



*Accueil loisirs d'hiver de Saizerais,
atelier ludique autour du tri et de
la réduction des déchets.*



*Classes de CM1 et CM2 de l'école
Jeuyeté à Pompey, atelier sur le
développement durable.*



Maison de retraite de Lay-Saint-Christophe,
Café rencontre développement durable.



Portes ouvertes du domaine des eaux bleues
à Liverdun, atelier autour du tri et de la réduction
des déchets



La Bougeotte à Frouard, atelier autour du tri et
de la réduction des déchets



Le saviez-vous ?

LES BIODÉCHETS SONT AU VERT

Depuis le **1^{er} janvier 2024**, le tri des biodéchets se généralise. Pour rappel, des bacs verts et points d'apport volontaire sont mis en place sur l'ensemble du territoire.

Quel est le bilan actuel ? La quantité de biodéchets collectés a augmenté de **12%** par rapport à 2022, soit **400 tonnes** de plus. Toutefois, **55%** de la poubelle d'ordures ménagères restent à trier, dont **25%** de restes alimentaires. Poursuivons nos efforts dans cette lancée positive.

Il est important de bien trier les biodéchets pour pouvoir les transformer en compost. À défaut, ils partent à l'incinération avec des coûts financiers et environnementaux plus conséquents.

Vous n'avez pas de bac vert ?

Contactez le Service Déchets du Bassin de Pompey au 03 83 29 58 42 ou dechets@bassinpompey.fr

*Vous êtes **87%** à pratiquer le tri des biodéchets.
Notre objectif ?
Atteindre le 100% !



*selon les résultats de l'enquête de satisfaction de novembre 2023



RÉPONSES

1 – Le Bassin de Pompey étant en extension de tri, tous les emballages et les papiers se mettent dans le bac jaune ou sac transparent (sauf les essuie-tout et mouchoirs qui sont biodégradables).

2 – Seuls les bouteilles, bocaux, pots et flacons en verre se mettent dans les points d'apport volontaire verre, sans couvercle. La vaisselle est donc à mettre dans les ordures ménagères.

3 – Les huiles de friture sont des déchets particuliers, considérés comme dangereux pour l'environnement. En refroidissant, l'huile peut boucher les canalisations et elle diminue la capacité de traitement des stations d'épuration. Par conséquent, il faut mettre l'huile dans un récipient et la jeter en déchetterie.

4 – Les piles sont composées de plusieurs matériaux qui peuvent se recycler. Elles ne doivent pas être mises avec les papiers et emballages ni dans les ordures ménagères, cela peut être dangereux et causer des départs de feux dans les camions ou les centres de tri. Il faut les déposer dans un point de collecte (magasins ou déchetterie).

5 – Les cendres peuvent se mettre dans le bac vert, à condition qu'elles soient totalement refroidies, au risque de brûler votre bac. Savez-vous que vos cendres ont du potentiel ? Pour en savoir plus, référez-vous à la lettre du tri précédente.

6 – Les sacs noirs d'ordures ménagères doivent être déposés dans votre bac gris et bien couvrée fermé ou en conteneur enterré. Un sac au sol est considéré comme un dépôt sauvage, passible d'une amende forfaitaire de 135€.

7 – Tous les appareils électroniques, même les petits qui rentrent dans la poubelle, sont à mettre en déchetterie pour que leurs composants soient recyclés. Avant de les jeter, essayez de les réparer ou de les donner !

Ne pas jeter sur la voie publique.



L'appli de tri
QUI VOUS FACILITE LA VIE !



SCANNEZ-MOI !

